

LETTRE D'INFORMATION AUX PROFESSEURS PRINCIPAUX DE TERMINALE

🌀 *N°3 - Mars 2023* 🌀

Mesdames et Messieurs les professeurs principaux de terminale,

Vous continuez à seconder vos élèves de terminales dans la phase de finalisation de leurs vœux et de candidatures dans leur dossier Parcoursup.

À travers cette lettre, nous vous rappelons les dates clés des démarches de vos élèves ainsi que les vôtres en tant qu'enseignant de terminale et/ou professeur principal (fiche avenir). Chaque point abordé sera étayé de recommandations et de conseils afin d'optimiser l'accompagnement des futurs néo-Bacheliers.

ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES DANS LEUR PROJET DE POURSUITE D'ÉTUDES



[Démarches sur la plateforme nationale PARCOURSUP : www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

#POUR VOS ELEVES#

Pour rappel, les élèves ont jusqu'au **09 MARS 2023** :

- Pour s'inscrire sur la plateforme et créer un dossier Candidat
ET
- Pour formuler leurs vœux de formation à partir de leur dossier Candidat

Des messages ciblés ont été envoyés le 01 mars 2023 pour alerter les :

- *Elèves de terminale générale n'ayant fait aucun vœu en licence*
- *Elèves de Terminale technologique n'ayant fait aucun vœu en BUT*
- *Candidats de Terminale professionnelle n'ayant fait aucun vœu en BTS*
- *Elèves de Terminale Générale et Technologique n'ayant fait aucun vœu ou qu'un seul vœu*
-

Ces derniers ont ensuite jusqu'au **06 AVRIL 2023** pour finaliser leurs candidatures (projet de formation motivé...) et confirmer leurs vœux.

ATTENTION :

- ✓ Un vœu non confirmé dans les délais sera un vœu NUL (ne sera pas pris en compte dans la phase d'admission).
- ✓ Un vœu confirmé ne peut plus être supprimé.

Sur les sites *Parcoursup* et *Eduscol* sont disponibles des tutoriels vidéo, une foire aux questions et toute la documentation utiles (fiches Onisep Professeur, Guides et Vademecum...) à l'accompagnement des candidats.

FICHE AVENIR : EN TANT QUE PROFESSEUR PRINCIPAL#

Les éléments transversaux à renseigner en tant que professeur principal ou référent sont accessibles depuis début Février et doivent être finalisés au plus tard le **11 AVRIL** prochain. L'interface de saisie a été renouvelée et un guide explicatif est disponible depuis votre compte gestion Parcoursup (en annexe).

La saisie de l'avis du Chef d'établissement, si vous en avez la main, est également à compléter au plus tard le **11 AVRIL** prochain et sera accessible à compter de la fin de la formulation des vœux des candidats.

Aide et Assistance sur PARCOURSUP :

Si vos élèves rencontrent des difficultés techniques, informez-les et habituez-les à ce qu'ils écrivent un message clair SANS ATTENDRE depuis la **rubrique CONTACT** de leur dossier Parcoursup. Depuis votre compte Enseignant sur l'interface de gestion, vous disposez également d'une rubrique CONTACT qui vous permet de contacter directement l'équipe de l'assistance technique de Mayotte.

Le **numéro vert (gratuit) d'assistance Parcoursup** est également ouvert de 8h à 12h du lundi au vendredi toute l'année pour les candidats, familles et professeurs de l'académie de Mayotte :

0 800 721 800

Le numéro vert sera exceptionnellement ouvert de 8h à 16h les 08 et 09 mars prochains.

N'hésitez pas à contacter l'assistance en vous munissant du numéro de dossier de vos élèves.

Conseils et recommandations :

- Une fonction permet aux candidats de récupérer leur « n° de dossier ou mot de passe oublié », sous la barre des identifiants de connexion. Leurs identifiants avec mot de passe provisoire leur seront envoyés par mail ou par sms selon le mode choisi par le candidat lors du renseignement du formulaire de récupération d'identifiants.
- Encouragez vos élèves à s'abonner aux différents réseaux sociaux d'information afin de recevoir toutes les alertes et notifications utiles :



@Parcoursup_info



@Parcoursupinfo

- Soyez attentifs à la confirmation des vœux de vos élèves. Depuis l'interface de gestion, vous disposez de l'outil Pilotage et Suivi des vœux.

Campagne de communication 100% digitale :

Dans la continuité des améliorations apportées à la plateforme, une campagne 100% digitale est proposée cette année composée :

- **D'une page interactive avec une logique de quizz « Le vrai du faux sur Parcoursup » :** https://parcoursup.fr/index.php?desc=vrai_faux Les principales idées reçues autour de Parcoursup sont listées et déconstruites à l'aide de questions « quizz », qui apportent des réponses immédiates (vrai ou faux) tout en proposant une réponse claire et argumentée.
- **D'une mini-série de vidéos** dans laquelle un jeune et des experts répondent avec pédagogie aux questionnements sur Parcoursup :
 - **4 capsules vidéo**, qui mettent en scène **SalutBrian**, un influenceur bienveillant qui répond aux interrogations des jeunes et détaille, étape par étape, la manière dont fonctionne Parcoursup.
 - **3 vidéos dans un format plus pédagogique** : 2 vidéos avec des responsables de formations qui expliquent l'examen des dossiers et une vidéo avec une mère d'élève qui témoigne de la manière dont elle a accompagné ses enfants sur Parcoursup. Ces vidéos s'adressent plutôt aux parents et prescripteurs d'orientation.

Tout sur le site national accessible via le lien [Parcoursup - Le vrai du faux](#)

Contact : saio@ac-mayotte.fr

Créé et mis à jour en Février 2023 par la *Délégation de Région Académique à l'Information et l'Orientation (DRAIO ; anciennement SAIO)

ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES DANS LEURS DÉMARCHES COMPLÉMENTAIRES



Les aides financières nationales et le logement : DOSSIER SOCIAL ETUDIANT (DSE)

Nouveau !

Toutes les questions relatives au DSE sont à adresser aux CROUS DE LA REUNION ET DE MAYOTTE :

Par écrit : www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/; via la rubrique assistance.

Par téléphone : Allo Bourses – ouvert du lundi au vendredi, de 9h00 à 11h00* (novembre-mai), de 7h à 11h* (mai - novembre) Tél : 02 62 48 32 51

* horaires de Mayotte

Accueil Physique : possible sur le site du CUFR de Dombéni, contacter le standard au 02 69 61 07 62.

Plus d'infos : www.crous-reunion.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

les Crous

Une bourse, un logement

Et moi?
Est-ce que j'y ai droit?

Je fais mon dossier social étudiant
à partir du 15 mars

Guide de
L'ÉTUDIANT
2023 • 2024

Pour rappel, la période de saisie du DSE a été fixée du 15 MARS AU 15 MAI 2023.

La demande de bourse et/ou logement est formulée par l'intermédiaire du Dossier social étudiant (DSE) via le site officiel du portail : www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/

Une fois le DSE établi, la demande de logement pourra se faire à partir de début mai jusqu'au 31/08/23 : <https://trouverunlogement.lescrous.fr/>

Le guide académique de la mobilité



Diffusez auprès de tous vos élèves l'adresse du site consacré à la Mobilité et le QR Code du guide de la Mobilité pour les futurs étudiants de Mayotte : <https://mobilite.ac-mayotte.fr/>

Un exemplaire du guide va être distribué à chacun de vos élèves.

Contact : saio@ac-mayotte.fr

Créé et mis à jour en Février 2023 par la *Délégation de Région Académique à l'Information et l'Orientation (DRAIO ; anciennement SAIO)

INFOS DU SUP !



- CADRES D'AVENIR :

Le dispositif « **Cadres d'Avenir** » pour Mayotte, destiné à promouvoir la formation des cadres locaux pour soutenir le développement de Mayotte, s'adresse aux futurs bacheliers mention « Très bien » et aux étudiants à fort potentiel pour effectuer une formation universitaire en métropole ou à la Réunion dans un secteur jugé prioritaire (liste ci-dessous).

Les candidats sélectionnés auront droit à une formation au départ et un accompagnement renforcé et personnalisé durant leur parcours de formation. Le dispositif se charge du financement d'une partie des titres des transports. Les lauréats auront également le droit à une prime d'installation de 800 euros et une allocation mensuelle ne pouvant dépasser les 808 euros.

La durée maximale autorisée de la prise en charge du dispositif est de 5 ans avec une obligation de revenir exercer à Mayotte une fois la formation terminée.

Le **dépôt** des candidatures est exclusivement en ligne à l'adresse :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/cadre-d-avenir-mayotte-candidature>

La date limite de dépôt des candidatures a été fixée au **mardi 23 mai 2023** à minuit (heure de Mayotte). La commission de sélection publiera les résultats à compter du **03 Juillet 2023**

Une **candidature** se compose des pièces suivantes :

- pièce d'identité,
- relevés de note des 3 dernières années,
- CV,
- lettre de motivation,
- attestation d'inscription ou de préinscription dans la formation souhaitée,
- avis d'imposition,
- livret de famille complet si vous êtes rattaché(e) au foyer fiscal de vos parents

Les **secteurs prioritaires** concernés sont : les métiers de la santé/biologie ; de l'environnement et du développement durable ; de l'informatique ; du numérique et de la communication ; de la finance ; de l'aéronautique ; du social ; du BTP ; de l'agriculture ; de l'Administration Publique.

- Les Conventions d'Education Prioritaire (CEP) SCIENCES PO Paris :

Pour votre information, **quatre conventions** sont signées entre Sciences Po Paris, le Rectorat de Mayotte et les lycées concernés. Les premières conventions ont été signées avec le lycée de Chirongui et celui des Lumières en 2021 ; les suivantes avec les lycées Bamana et celui de Sada en 2022.

Dans ce cadre, les établissements mettent en place des ateliers "**Premier Campus de Sciences Po**" au moins en première et terminale. Les élèves sont identifiés au niveau de la classe de 2^{nde} et doivent avoir participé à l'atelier durant au moins deux ans pour être éligibles à la voie d'accès CEP pour l'admission à Sciences Po.

Ces ateliers de renforcement pédagogique proposés par les lycées ont un double objectif : **préparer à l'admission à Sciences Po**, mais aussi plus largement donner les outils pour **réussir dans l'enseignement supérieur**. Ils comprennent des séquences pédagogiques permettant de travailler, dans le cadre d'une approche transdisciplinaire et complémentaire, chacune des trois grandes catégories de **compétences transversales** identifiées comme essentielles par Sciences Po à savoir :

- les compétences expressives (écriture, lecture, expression orale, anglais) ;
- les compétences méthodologiques (questionnement, recherche documentaire, analyse et synthèse)
- les compétences socio-comportementales (écoute, autonomie, persévérance, réflexivité, capacité à travailler en équipe).

Des ressources pédagogiques sont mises à disposition des lycées par Sciences Po.

ADMISSION : Tous les candidats à l'entrée en première année de Sciences Po passent par la même procédure d'admission. Les critères de sélection sont les mêmes pour tous, à travers une grille de lecture comprenant quatre d'épreuves : notes obtenues aux épreuves du baccalauréat, la trajectoire et la performance académique au lycée, les écrits personnels et l'épreuve orale. Les candidatures des élèves CEP sont examinées séparément des autres candidats.

Les lycéens admis bénéficient par la suite **d'un tutorat et d'un soutien pédagogique**. S'ils sont boursiers, ils sont également éligibles à des aides financières (pas de frais de scolarité, complément à la bourse, logement sur le campus).

Sept témoignages d'étudiants issus des Conventions Education Prioritaire :

<https://filesender.renater.fr/?s=download&token=e7e8612c-f7dc-4588-9346-d7044c1394b9>

Plus d'informations sur : <https://www.sciencespo.fr/nous-soutenir/cep/>

- SÉMINAIRE MOBILITÉ INTERNATIONALE :

Dans le cadre de ses activités, l'association **EMANCIPER MAYOTTE** organise un séminaire sur la mobilité internationale réunissant plusieurs pays européens dont la Turquie, l'Allemagne, la Norvège, Lituanie et d'autres encore.

Cette rencontre vise à promouvoir l'interculturalité, la mise en valeur des nations du monde et surtout inciter les jeunes à la mobilité internationale.

Cet évènement aura lieu les week-ends du 24 février 2023 et le **Week-end du 10/03/2023**.

Les inscriptions doivent se réaliser via ce lien :

<https://app.evalandgo.com/form/342729/s/?id=JTIBayU5OG4IOUIIqjA%3D&a=JTk3bSU5M28IOTglQjI%3D>

- JOURNEES PORTES OUVERTES DE L'IFSI

L'institut de formation en soins infirmiers (IFSI) de Mayotte a organisé une journée portes ouvertes le jeudi 02 Mars 2023 qui a permis d'accueillir plusieurs groupes de lycéens répartis sur la journée.

Le Samedi 04 Mars prochain sera organisée de 08h30 à 11h30 une séance d'information sur la formation d'infirmière et les partenariats inter-régionaux.

Nous vous remercions de votre lecture et de votre collaboration.

DRAIO - Rectorat de Mayotte

Le Pôle PARCOURSUP

Mme Lucie Magnien ; responsable de pôle
Mr Inzoudine M'Kadara ; chargé de mission
Mr Julien Maxim ; chargé de mission
Mme Sylvie Malo
Déléguée Régionale Académique
à l'Information et l'Orientation

Contact : saio@ac-mayotte.fr

Créé et mis à jour en Février 2023 par la *Délégation de Région Académique à l'Information et l'Orientation (DRAIO ; anciennement SAIO)